

Engagés pour nos collectivités

MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE 2022-2027

Un total de 1,1 milliard de dollars investis sur 5 ans pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire au Québec

AXES	1. CAPACITÉ D'AGIR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	2. MOBILISATION DES PARTENAIRES	3. COHÉRENCE DES ACTIONS DES PARTENAIRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE	4. CONNAISSANCE ET VALORISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
ORIENTATIONS ET MESURES	<p>1.1 APPUYER LA RÉALISATION DE LA MISSION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES</p> <p>1.1.1 Augmenter le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes communautaires</p> <p>1.1.2 Soutenir de nouveaux organismes communautaires</p> <p>1.1.3 Créer de nouveaux programmes gouvernementaux en appui à la mission globale des organismes communautaires</p> <p>1.1.4 Mettre en œuvre un mécanisme de concertation interministérielle visant à assigner un port d'attache aux organismes communautaires à vocation multisectorielle</p> <p>1.1.5 Soutenir la mission globale des organismes à vocation multisectorielle</p> <p>1.2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA RÉTENTION DU PERSONNEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES</p> <p>1.2.1 Favoriser l'augmentation du nombre d'adhérents au régime de retraite et à l'assurance collective</p> <p>1.2.2 Soutenir les organismes communautaires dans la gestion de leurs ressources humaines</p> <p>1.2.3 Favoriser l'accès à la formation continue pour le personnel des organismes communautaires</p> <p>1.2.4 Développer une offre de formation pertinente et adaptée aux besoins des organismes communautaires</p>	<p>2.1 FAVORISER LA PARTICIPATION DES MILIEUX</p> <p>2.1.1 Soutenir des initiatives visant à favoriser la participation et l'inclusion de toutes et de tous à la vie associative et démocratique des organismes communautaires</p> <p>2.1.2 Encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires</p> <p>2.1.3 Simplifier l'accès à la vérification des antécédents judiciaires nécessaire pour les bénévoles œuvrant dans les organismes communautaires</p> <p>2.1.4 Élaborer des outils de formation sur l'action communautaire à l'intention des partenaires locaux, régionaux et nationaux</p> <p>2.1.5 Maintenir l'aide financière pour rendre accessibles aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophone</p> <p>2.2 SOUTENIR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES EN ACTION COMMUNAUTAIRE</p> <p>2.2.1 Développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires</p> <p>2.2.2 Accompagner les organismes communautaires pour assurer une transformation numérique adaptée à leurs besoins</p>	<p>3.1 RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA CONCERTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES</p> <p>3.1.1 Renforcer le réseau des corporations de développement communautaire dans leurs efforts de concertation territoriale</p> <p>3.1.2 Soutenir l'arrimage local des carrefours jeunesse emploi du Québec, notamment dans leur contribution à la réussite éducative des jeunes adultes</p> <p>3.2 HARMONISER ET CONSOLIDER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE</p> <p>3.2.1 Mettre sur pied la Table nationale des partenaires de l'action communautaire</p> <p>3.2.2 Mettre à jour le cadre de référence en matière d'action communautaire afin de convenir de balises communes concernant notamment la répartition du soutien financier et la reddition de comptes</p> <p>3.2.3 Simplifier les demandes de financement et la reddition de comptes pour les organismes communautaires soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)</p> <p>3.2.4 Consolider le rôle de coordination et de service-conseil du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale auprès des ministères et des organismes gouvernementaux</p>	<p>4.1 FAIRE CONNAÎTRE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC</p> <p>4.1.1 Améliorer la connaissance de l'action communautaire au Québec, ses caractéristiques et son impact social et économique</p> <p>4.1.2 Permettre une meilleure connaissance de l'action communautaire dans les communautés autochtones du Québec</p> <p>4.1.3 Promouvoir et valoriser la Semaine nationale de l'action communautaire autonome</p> <p>4.2 FAIRE RAYONNER ET SOUTENIR LES BONNES PRATIQUES EN ACTION COMMUNAUTAIRE</p> <p>4.2.1 Soutenir le développement d'une culture d'évaluation au sein des organismes communautaires</p> <p>4.2.2 Appuyer le déploiement d'initiatives d'innovation sociale en action communautaire qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</p> <p>4.2.3 Soutenir le partage et le développement de bonnes pratiques pour une intervention agile en situations de crise ou auprès de personnes vulnérables</p> <p>4.2.4 Évaluer le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027</p>

